

## **Concours d'entrée en première année - L1**

**Les inscriptions au concours d'entrée 2020 sont closes.**

**En raison des circonstances sanitaires actuelles l'organisation et les modalités du concours d'entrée sont modifiées comme suit :**

### **Calendrier**

**Du mercredi 22 janvier 2020 au jeudi 26 mars à 20h** : inscriptions closes.

**À partir du jeudi 2 avril 2020** : publication en ligne sur le site de l'école et par mail aux candidats inscrits des [sujets de l'épreuve plastique](#). 1 sujet au choix.

**À partir du lundi 27 avril 2020 à 13h** : publication en ligne sur le site de l'école des sujets de l'[épreuve de culture générale](#) et du [qcm \(questionnaire à choix multiples\) d'anglais](#).

**Le mardi 28 avril 2020 à 10h** : dépôt des dossiers (soit 3 fichiers correspondant à chaque épreuve) en format PDF 12MO max sur la plateforme en ligne. **Attention prolongation du dépôt des 3 dossiers jusqu'au mardi 28 avril à 10h**

> [sujets de l'épreuve plastique](#)

> [sujets de l'épreuve de culture générale](#)

> [qcm \(questionnaire à choix multiples\) d'anglais](#)

> [Résultats du concours d'entrée](#)

### **Nature des épreuves**

**Sélection sur dossier uniquement**

- Portfolio personnel et lettre de motivation
- Epreuve plastique 3 sujets au choix, format PDF 12Mo maximum

Critères d'évaluation de l'épreuve plastique :

Qualité et singularité plastique en réponse à la proposition ;

Pertinence de la réponse.

- Epreuve écrite de culture générale : 2 sujets au choix (1 page recto/verso en corps 12, police de caractère arial en corps 12, interligne 1.5) format PDF 12Mo maximum

Critères d'évaluation de l'épreuve de culture générale :

- Capacité d'analyse, d'observation et d'interprétation ;
  - Capacité à exprimer ses idées et à organiser une réflexion ;
  - Connaissance de l'art élargi (littérature, son, image...) ;
  - Exigence de la pratique de la langue française pour les candidats étrangers.
- 
- QCM d'anglais

## Résultats

**Résultats mi-mai 2020 sur notre site.**

**Aucun résultat ne sera donné par téléphone ou par mail.**

Les candidats admis définitivement recevront un mail d'information pour leur inscription définitive dans notre établissement à partir de juin 2020.

Les candidats sur liste d'attente seront contactés par téléphone en fonction des places libérées.

> [Résultats du concours d'entrée](#)

## Contact :

Nathalie FRAVAL  
nathalie.fraval[at]beauxartsnantes.fr  
Tél. : 02 55 58 65 05 / portable : 07 70 11 84 21

## Frais de dossier

Les frais de dossier s'élèvent à 45 €. Vous disposez de deux modes de paiement :

- le paiement en ligne au moment de l'inscription. Vous devez disposer d'une carte bancaire valide.
- le paiement par chèque à l'ordre de la "Recette des finances de Nantes municipale".  
ATTENTION, les chèques hors Union européenne ne sont pas acceptés.

Les frais de dossier ne sont pas remboursés.

## Régime des études

Les élèves en études supérieures à l'école ont le statut « étudiant ».

Ils peuvent bénéficier :

- de bourses d'études accordées par le CROUS et, dans le cadre de séjours d'études à l'étranger, par la Ville de Nantes, la Région des Pays de la Loire, l'Office Franco-allemand pour la Jeunesse ou l'Union Européenne.
- des œuvres universitaires du CROUS (logements en résidences universitaires, restaurants universitaires, services Santé et Social de l'Université, équipements sportifs).

Attention : les dossiers de demande de bourses doivent être complétés entre janvier et mai 2020 sur [le site du CROUS](#).

Suite à la loi ORE (Orientation, Réussite des Etudiants) du 15/02/2018 et à partir de la rentrée 2019, les étudiants seront rattachées au régime général de la sécurité sociale (CPAM).

Suite **au décret n°2018-564 du 30 juin 2018**, une contribution de 90€ devra être acquittée au CROUS par chaque étudiant non boursier **avant l'inscription dans l'établissement**, une attestation d'acquiescement leur sera fournie lors du paiement.

Les étudiants boursiers ne paieront pas cette contribution mais devront quand même se connecter au lien ci-dessous pour se voir délivrer une attestation d'exonération qui sera demandée lors de l'inscription à l'établissement.

Pour acquiescer cette contribution ou obtenir l'attestation d'exonération, vous devrez impérativement vous connecter à partir du 1er juillet 2020 sur le site suivant : [cvec.etudiant.gouv.fr](http://cvec.etudiant.gouv.fr)

L'attestation de paiement ou exonération sera obligatoirement demandée par l'établissement lors de votre inscription définitive à l'école.

## Frais d'inscription pour la rentrée universitaire 2020/2021 :

- Non boursier : 600 €
- Boursier ech 0bis : 600 €
- Boursier ech 1 : 490 €
- Boursier ech 2 : 415 €
- Boursier ech 3 : 350 €
- Boursier ech 4 : 280 €
- Boursier ech 5 : 205 €
- Boursier ech 6 : 140 €
- Boursier ech 7 : 75 €

### URL source:

<https://beauxartsnantes.fr/concours-d%E2%80%99entr%C3%A9e-en-premi%C3%A8re-ann%C3%A9e-l1>